



THEME : LA DEFENSE DES VICTIMES : CHRONIQUE D’UN COMBAT DIFFICILE DANS UN CLIMAT HOSTILE PRESENTE PAR Maître ARMEL NIYONGERE, COORDINATEUR GENERAL DE COLLECTIF DES AVOCATS DES PARTIES CIVILES « JUSTICE FOR BURUNDI, 16EME SESSION DE L’ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES DE STATUT DE ROME DE LA CPI, Vendredi le 08 Décembre 2017, Salle de Conférence 6, siège des Nations Unies , New York

I. CONTEXTE

En Avril 2015, Pierre NKURUNZIZA, appuyé par un congrès de son parti, décide de briguer un troisième mandat présidentiel contre le prescrit de la Constitution dont il fait sa propre interprétation. La société civile et les partis politiques de l’opposition se lèvent contre cette décision. Ils manifestent pacifiquement : aucun pillage, pratiquement aucune violence contre les personnes, une mobilisation exemplaire pour un renouveau démocratique au Burundi dans le respect du Pacte fondateur.

Une crise s’enclenche cependant et ce qui va se produire correspond exactement à ce que plusieurs observateurs avaient prédit. Les jeunes miliciens du Parti CNDD FDD « imbonerakure » ont reçu des armes voire des vêtements de policiers. Les corps de sécurité répriment le mouvement dans le

sang avec une violence inouïe. Des morts, des blessés et des emprisonnements s'enregistrèrent chaque jour. La société civile indépendante tente vainement de conserver les pièces à conviction de cette violence qui prend pour cible la foule des opposants tout en relançant des slogans ethnicisant.

Face à cette situation tragique, survient une action de militaires et policiers en date du 13 mai 2015. Ces corps de défense, agissant sans concertation avec le mouvement de désobéissance civile, s'insurgent contre l'attitude du Président Pierre Nkurunziza et de sa garde rapprochée qui orchestrent la répression des manifestations et la violation de la Constitution¹ et tentent de rétablir la loi dans un coup de force militaire. Ils vont échouer. Des radios privées sont incendiées et les présumés putschistes sont arrêtés et traduits en justice.

La chasse à l'homme par la police et les jeunes milices imbonerakure du Parti au pouvoir est enclenchée. Les manifestants, les activistes de la société civile et les membres du parti CNDD FDD qu'on appelle Frondeur deviennent les cibles du pouvoir. Des assassinats sélectifs des journalistes, d'acteurs de la société civile, des politiciens et de militaires surtout les ex-Forces des Armées Burundaises (ex-FAB) s'orchestrent. Les arrestations des jeunes ressortissants des quartiers qualifiés de contestataires du troisième mandat sont intensifiées. Les grandes organisations de la société civile sont suspendues dans un premier temps et radiées par la suite définitivement. Des délocalisations internes de la population et externes marquées par l'entrée massive des réfugiés Burundais dans les pays de la sous-région se poursuivent. Aujourd'hui on avoisine plus de 400.000 réfugiés. Les autorités lancent des mandats d'arrêts internationaux

¹ A cet égard, l'on rappellera que le Président NKURUNZIZA avait échoué dans sa tentative de modifier la constitution en vue de s'octroyer le droit de briguer un troisième mandat et l'on se référera au témoignage écrit édifiant de Monsieur Silvère NIMPAGARITSE, vice-président de la Cour Suprême qui raconta par le détail les pressions faites sur les magistrats lors de leur délibéré. Aujourd'hui, le président tente de passer en force dans une nouvelle révision de la Constitution ce qui lui permettrait de faire sauter le verrou des limites constitutionnelles à ses ambitions politiques.

contre certains leaders de la société civile et certains politiciens qui sont contre le troisième mandat illégal.

Compte tenu des violations massives des droits humains qui s'observaient et qui s'observent toujours au Burundi, est né en exil, à la demande des familles des victimes des crimes d'Etat, le collectif des Avocats des parties civiles « **justice for Burundi** » et ce depuis l'an 2015. Ce collectif a été constitué par les avocats Armel NIYONGERE, avocat au Barreau de Bujumbura et Bernard MAINGAIN, avocat au Barreau de Bruxelles qui est très bien connu dans la région des grands-lacs, à la demande des familles des victimes des crimes d'Etat commis au Burundi. Il y a d'autres avocats qui ont accepté d'apparaître publiquement et d'autres qui seront dévoilés en temps opportun lorsque toutes les garanties seront apportées pour leur sécurité dans la défense.

L'originalité de leur démarche réside dans le souci exprimé d'emblée par le collectif de renforcer l'effectivité de la plainte des familles. Pour ce faire deux techniques vont être utilisées avec l'appui décisif des familles :

- Les familles vont formellement confier des mandats de représentation en justice. En d'autres termes, par cet acte fort, toutes les victimes quittent le stade d'observé par tout ce que le Burundi compte d'observateurs et deviennent les acteurs incontournables d'un destin judiciaire dont ils prennent possession. Les crimes commis réclament justice et c'est le terrain où les familles placent les avocats qui les représentent à la grande surprise des bourreaux.
- Les familles et nombre d'acteurs des droits de l'homme décident immédiatement de recourir à des auditions, procès-verbaux, interviews, etc... pour rapporter la preuve des crimes. Et dans l'anonymat, elles acceptent de déposer devant l'équipe de la Commission d'enquête des Nations Unies et de confier le récit de leur souffrance à leurs avocats pour que jamais la trace voire la preuve de leur souffrance et des crimes ne soient altérés.

C'est en cela qu'on peut parler d'une évolution majeure de la méthode d'action judiciaire. Les victimes se réapproprient leur destin.

II. POURQUOI LES VICTIMES ONT PREFERE DE SAISIR LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES COMME LA CPI ?

Au Burundi, l'indépendance de la magistrature est un principe constitutionnel. Toutes les constitutions du Burundi ont toujours affirmé ce principe. « Le pouvoir judiciaire est impartial et indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ».

Mais dans la pratique, le pouvoir judiciaire est dépendant de l'exécutif qui ne manque pas, le cas échéant, de peser sur les décisions de justice et de s'immiscer indûment dans les affaires judiciaires surtout dans les dossiers des crimes impliquant directement les agents de l'Etat et surtout les hauts gradés de l'armée, de la police et ceux de Service national de renseignements . Depuis avril 2015 jusqu'aujourd'hui aucune enquête ou poursuite n'a été engagé contre les présumés auteurs des crimes même ceux des jeunes du Parti au pouvoir Imbonerakure.

Face à ce manque d'indépendance de la justice ou manque de volonté, les familles des victimes ont préféré inviter leurs conseils à saisir les juridictions internationales qui luttent contre l'impunité entre autres la Cour Pénale internationale (CPI). Un outil judiciaire existe et il est compétent internationalement pour connaître des crimes relevés. Le collectif estime pouvoir informer le Bureau du Procureur et lui demander d'agir sans relâche pour arrêter les crimes en cours...

Au sein de notre collectif, nous avons déjà enregistré plus de 1.400 dossiers des familles des victimes, comme les crimes relevant de la compétence de la CPI, des témoignages des témoins, et autres documents attestant l'implication des agents de l'Etat du Burundi.

III. COLLECTE DES MANDATS DES VICTIMES : UN COMBAT DIFFICILE

Il était difficile pour les familles de victimes de porter plainte devant les instances judiciaires burundaises, tout le monde avait peur de représailles, les familles de victimes étaient intimidées par les jeunes imbonerakure des différentes localités des provinces du Burundi, tout le monde était presque sous surveillance.

En tant qu'avocats des victimes qui connaissent bien le contexte, et qui sont bien connus pour avoir représenté des victimes ou leurs familles devant les juridictions burundaises, notre équipe a accepté la demande des victimes de les représenter devant la Cour Pénale internationale afin de lutter contre l'impunité.

Nous avons mis à la disposition des victimes un mécanisme de protection des victimes et témoins pour ne pas les exposer, et heureusement jusqu'à maintenant il n'y a aucune victime qui a été attrapée ou dont l'identité soit dévoilée ; toutes les informations en rapport avec les contacts avec les familles des victimes et témoins restent confidentiels. Nous avons aussi mis en place un mécanisme de conservation de nos informations concernant le dossier. Notre vigilance est permanente et totale.

IV. COLLABORATION ENTRE LES AVOCATS ET LE BUREAU DU PROCUREUR DE LA CPI

Le collectif n'entend pas entrer dans le débat politique sur la légitimité de l'activité de la CPI car ce n'est pas son rôle.

Il estime que des normes existent en droit international public en vue de protéger les victimes de crimes contre l'humanité et il a fait le choix stratégique d'utiliser la loi existante pour soutenir les victimes car c'est la seule solution réaliste et effective pour lutter contre les crimes d'Etat au Burundi.

Le collectif détient des mandats de représentation et sur base de ces mandats sa représentativité est incontestable.

C'est la raison pour laquelle le collectif a décidé de transmettre les plaintes aux instances compétentes internationalement et de leur soumettre les éléments de preuve qui leur ont été confiés en préservant au maximum la sécurité des personnes.

Suite à la décision de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête sur de possibles crimes contre l'humanité au Burundi, le Collectif a décidé d'offrir sa collaboration au Bureau du Procureur compte tenu des nombreux témoins et soutiens dont il bénéficie dans la communauté burundaise. Des centaines de personnes dont l'anonymat est préservé transmettent chaque jour des informations privilégiées au Collectif qui les analyse et les transmet aux autorités compétentes. En outre, le Collectif prépare les dossiers individuels des victimes et de leurs familles.

V. Le combat est difficile et la route de la justice est escarpée

Depuis que le pouvoir à Bujumbura a eu connaissance de notre action, il n'a eu de cesse de s'attaquer aux avocats :

- Me Lambert NIGARURA a été radié du Barreau de Bujumbura pour un an mais il a été accueilli par le barreau pénal international,
- Me Bernard MAINGAIN est poursuivi par monsieur NKURUNZIZA pour diffamation à Paris et accusé de complicité de coup d'Etat
- Moi-même je suis radié définitivement du Barreau du Bujumbura et je suis sous le coup d'un mandat d'arrêt international. La solidarité professionnelle a abouti à mon accueil par les barreaux de Bruxelles (liste B) et par le Barreau du Rwanda.

Tous nous avons bénéficié de marques de solidarité émanant de nombre de personnalités et d'ordres professionnels.

Puissent nos confrères être ici chaleureusement remerciés.

Le pouvoir a organisé des manifestations publiques nous prenant pour cibles et nous vouant à la haine publique.

Que les participants à ces marches de la haine sachent bien que chacun de nous leur tend la main car nous devons dépasser ces gestes de haine, tous ensemble.

Toutes nos prestations ont été menées jusqu'à ce jour sans paiement d'honoraires car nos clients n'ont pas les moyens de financer pareil combat. Nous avons cependant pu compter sur quelques petits financements de donateurs pour couvrir nos frais de voyage. Qu'ils soient ici publiquement remerciés également.

Pour beaucoup de personnes, la seule ouverture de l'enquête est perçue comme une immense victoire. Pas pour nous. Le plus dur reste à faire : contribuer à rapporter la preuve de l'existence d'infractions pénales justifiant les poursuites. Le plus dur reste à faire : aider à construire un procès à mener avec rigueur et loyauté car seule la bonne Justice peut servir notre cause.

Un dernier mot. **Notre moral est intact.** Nous sommes en résistance pour servir la Justice. Nous ne galvauderons jamais le serment que nous avons prêté de fidélité à **la Loi et à la Justice**. Les humains résolvent leurs conflits dans la Parole. La Justice restaure la société de la Parole, elle en est la condition essentielle. Nous sommes convaincus que la fin du cycle de la Violence passe par sa canalisation et que l'œuvre de Justice va canaliser définitivement le processus violent. C'est pourquoi notre combat fait tellement peur à ceux qui refusent que le Burundi soit terre de Justice. C'est pourquoi notre groupe, plus soudé que jamais, croit profondément que rendre justice aux victimes et à leurs familles est une condition décisive pour arrêter la Violence et retrouver une société de la Palabre, un début de civilisation. Nous n'abandonnerons jamais ce combat-là. Merci de votre attention.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION

Unofficial translation

THEME: "THE DEFENSE OF VICTIMS: CHRONICLE OF A DIFFICULT FIGHT IN A HOSTILE CLIMATE PRESENTED BY ARMEL NIYONGERE, GENERAL COORDINATOR OF THE COLLECTIVE OF THE LAWYERS OF PLAINTIFFS" JUSTICE FOR BURUNDI, 16TH SESSION OF THE ASSEMBLY OF STATES PARTIES OF ROME STATUTE OF THE ICC

Friday, December 08, 2017, Conference Room 6, United Nations Headquarters, New York

I. BACKGROUND

In April 2015, Pierre NKURUNZIZA, supported by a section of the congress of his party, decided to seek a third presidential term against the prescribed constitution by which he made his own interpretation. Civil society and opposition political parties stood up against this decision. They demonstrate peacefully: no looting, almost no violence against people, and an exemplary mobilization for a democratic renewal in Burundi in accordance with the Founding Pact.

A crisis starts, however, and what happened was exactly what many observers predicted. The young militiamen of the CNDD FDD party "imbonerakure" received weapons and even police uniforms. The security forces repressed the movement with unprecedented violence. Deaths, injuries and imprisonment were recorded every day. The independent civil society currently was trying to keep the evidence of this violence which targeted opponents with hate slogans based on ethnicity.

Faced with this tragic situation, a military and police action took place on May 13, 2015. These defense forces attempted to restore the law by a military coup: acting without consultation with the civil disobedience movement, rebelled against President Pierre Nkurunziza and his guard that orchestrated

the repression of demonstrations and violated the Constitution². They failed. Private radio stations were set on fire and the alleged coup plotters were arrested and brought to justice.

The manhunt by the police and the young imbonerakure militias of the ruling party was under way. Protesters, civil society activists and members of the CNDD FDD party called Frondeur were soon targeted by the ruling power. Selective killings of journalists, civil society actors, politicians and soldiers, in particular the former Burundian Armed Forces (ex-FAB) were mobilizing and getting organized. The arrests of young nationals of neighborhoods qualified as protesters of the third term were intensified. Large organizations of civil society were suspended initially and subsequently permanently canceled. Internal and external displacements of the population marked by the massive influx of Burundian refugees to the countries of the sub-region continued. Today there are more than 400,000 refugees. The authorities are issuing international arrest warrants against some civil society leaders and some politicians who are against the third illegal mandate.

The collective of Lawyers of the plaintiffs and the "justice for Burundi" group were created given the massive violations of human rights that were observed and continue to be observed in Burundi, in 2015, at the request of the exiled families of victims of crimes committed by State officials. This group was formed by Armel NIYONGERE, attorney at law from the Bar of Bujumbura and Bernard MAINGAIN, attorney at law from the Brussels Bar, who is very well known in the Great Lakes region. There are other lawyers who have agreed to appear publicly and others whose names will be released if their safety is guaranteed.

Their unique approach lies in the concern expressed from the outset by the group to strengthen the effectiveness of the accusations process carried-out by

² In this respect, it will be recalled that President NKURUNZIZA failed in his attempt to amend the constitution with a view to granting himself the right to run for a third term, and reference will be made to the edifying written testimony of Mr. Silvere NIMPAGARITSE, vice President of the Supreme Court, who described in detail the pressure that was put on the magistrates during their deliberations. Today, the president is trying to force a new revision of the constitution that would allow him to break the bolt of constitutional limits to its political ambitions.

families. To do so two techniques will be used with the decisive support of families:

- Families will formally entrust legal representation. In other words, by this powerful act, all the victims take ownership of their situation.
- Families and many human rights actors immediately decide to use hearings, written records of the proceedings, interviews, etc. to report the evidence of the crimes. And in anonymity, they agree to testify before the team of the UN Commission of Inquiry and to entrust the story of their suffering to their lawyers so that the trace or even the proof of their suffering and crimes are not altered.

This is where we can talk about a major change in the method of judicial action. The victims reclaim their destiny.

II - WHY DO VICTIMS PREFER TO SEIZE INTERNATIONAL JURISDICTIONS LIKE THE ICC?

In Burundi, the independence of the judiciary is a constitutional principle. All constitutions of Burundi have always affirmed this principle. "The judiciary is impartial and independent of the legislative and the executive."

But in practice, the judiciary is dependent of the executive, which influences judicial decisions and interferes in Court cases, especially in cases of crimes directly involving State officials and in particular the senior officers of the army, the police and those of the National Intelligence Service. Since April 2015 until today no investigation or prosecution has been initiated against the alleged perpetrators of crimes even those of the youth of the ruling Imbonerakure Party.

Faced with this lack of independence of the judiciary or lack of will, the families of the victims preferred to seize international jurisdictions, such as among others the International Criminal Court (ICC). Indeed. a judicial tool exists and its international jurisdiction encompasses the crimes in question. The group believes it can inform the Office of the Prosecutor so to relentlessly stop the ongoing crimes.

Within our collective, we have already registered more than 1,400 cases of families of victims of crimes under the jurisdiction of the ICC, testimonies of witnesses, and other document attesting the involvement of agents of the State of Burundi.

III. GETTING VICTIMS TESTIMONIES: A DIFFICULT ROUTE

It was difficult for the families of victims to lodge a complaint before Burundian courts, everyone was afraid of reprisals, the families of victims were intimidated by the young imbonerakure from different localities of the provinces of Burundi, and everyone was almost under surveillance.

As victims' attorneys who know the context well, and who are well known to have represented victims or their families before the Burundian courts, our team accepted the request of the victims to represent them before the International Criminal Court in order to fight impunity.

We have made available to victims a mechanism to protect victims and witnesses so as not to expose them, and fortunately so far there are no victims who have been caught or whose identities have been revealed. All information relating to contact with the families of victims and witnesses remains confidential. We have also put in place a security mechanism to keep our information safe. We remain vigilant at all times.

IV. COLLABORATION BETWEEN LAWYERS AND THE OFFICE OF THE ICC PROSECUTOR

The group does not intend to enter into the political debate on the legitimacy of the ICC's activities because it is not its role.

We believe that standards exist in international law to protect the victims of crimes against humanity and we have made the strategic choice to use the existing law to support the victims because it is the only realistic and effective solution to fight against the crimes committed by the State in Burundi.

Our group holds victims' representation.

For this reason, the group has decided to forward the accusations to the competent international authorities and to submit to them the evidence that has been entrusted to us, while preserving the safety of the people as our utmost priority.

Following the decision of the International Criminal Court to open an investigation looking into possible crimes against humanity in Burundi, our group decided to work and collaborate with the Office of the Prosecutor given its numerous witnesses and supporters within the Burundian community. Every day, hundreds of people whose anonymity is preserved transmit privileged information to our group which analyzes it and transmits it to the competent authorities. In addition, our group files the individual cases of the victims and their families.

V. The fight is difficult and the road to justice is steep

Since the ruling power in Bujumbura became aware of our activities, the following attorneys have been constantly under threat:

- Mr. Lambert NIGARURA was disbarred from the Bar of Bujumbura for one year but he was welcomed by the International Criminal Bar;
- Mr. Bernard MAINGAIN is being sued in Paris by Mr NKURUNZIZA for defamation and attended complicity of coup;
- I have been permanently disbarred from the Bujumbura Bar and I am under an international arrest warrant. Professional solidarity has resulted in my acceptance by the Brussels Bar (List B) and by the Rwanda Bar.

All of us have benefited from solidarity from many personalities and professional organizations. I would like to use this opportunity to warmly thank my colleagues.

The government has organized public demonstrations targeting us and vowing us to public hatred.

May the participants in these marches of hate know that each of us reaches out to them because we must overcome these gestures of hate, all together?

All our services have been carried out to date without payment of fees because our customers cannot afford to finance such a fight. We have, however, been able to count on some small donations to cover our travel costs. And I would like to thank them publicly here today.

For many people, the mere fact of opening of the investigation is seen as a huge victory. However we think that the hardest part remains to be done: to help compile and prove the existence of criminal offenses that lead to prosecution. The hardest part remains to be done: to help build a case to be conducted with rigor and loyalty because only good justice can serve our cause.

One last word. Our morale is intact. We are in resistance to serve justice. We will never swear the oath we have taken to serve the Law and Justice. Humans solve their conflicts in words, by communicating to one another. Justice restores the facts and this is essential.

We are convinced that the end of the cycle of violence is channeled by the work of justice and this will definitely put an end to violence. This is why our fight scares those who refuse justice in Burundi. This is why our group, stronger than ever, deeply believes that justice for the victims and their families is a decisive condition to stop the violence and to find a reemerged resilient society. We will never give up this fight.

I thank you for your attention.